



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DES SERVICES ÉDUCATIFS

2018-2019

(Article 397 Loi sur l'instruction publique)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à la population du territoire de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, que le Conseil des commissaires a adopté, en séance ordinaire du 28 mars 2017, une résolution visant à annoncer son intention de modifier les services éducatifs dispensés par les écoles secondaires de Granby, pour une application à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Donné à Granby, Québec, ce 31^e jour du mois de mars 2017.

Paule-Andrée Bouvier
Directrice du secrétariat général et des archives par intérim